

[Accueil](#)>[Les enquêtes](#)>[Evénements notifiés](#)

Numéro de dossier BEA f-zo060219 Incident grave, AD Douala, le 19 février 2006, AIRBUS - A340, F-GLZO

## **Atterrissage à côté de la piste, procédure d'atterrissage interrompu, toucher du fuselage arrière**

### **Résumé**

Vol Paris Charles-De-Gaulle - Douala.

L'équipage effectue une approche ILS pour la piste 30 sur l'aéroport de Douala. A 800 ft, l'approche est stabilisée, la piste est visible et il pleut faiblement. Le pilote déconnecte le pilote automatique à 250 ft radiosonde. A 100 ft, la pluie devient forte et la visibilité diminue. Le balisage latéral est toujours visible et l'équipage décide de poursuivre l'atterrissage. A 50 ft, le CDB a un doute sur le positionnement latéral de l'avion par rapport à l'axe de piste. L'OPL lui indique qu'il lui semble que la piste se trouve sur la gauche de l'aéronef. Le CDB décide d'effectuer une procédure d'atterrissage interrompu alors que le contact avec le sol est ressenti. L'équipage décide de se mettre en attente afin de permettre une inspection de piste. La situation météorologique s'améliore et l'avion atterrit sans autre incident. Après l'atterrissage, il est constaté sur les deux trains principaux des traces d'herbe et de boue, des traces de griffures sur le dessous du fuselage arrière, et l'arrachement de la porte des toilettes. Au cours de la remise de gaz, l'avion a roulé pendant 800 mètres à côté de la piste, et l'arrière du fuselage a touché le sol.

L'incident est dû à l'absence de décision d'interrompre l'atterrissage en courte finale alors que le maintien des références visuelles était compromis par une réduction de la visibilité.

En poursuivant l'atterrissage sous la forte averse, le PF s'est probablement aligné sur des éléments du balisage de bord de piste droit sans détecter d'écart jusqu'au contact de l'avion avec le sol.

Ont contribué à l'incident :

- l'absence d'un projet d'action commun lors d'une approche par conditions météorologiques défavorables,
- l'absence de prise en compte lors du briefing arrivée de certaines informations concernant les particularités de l'infrastructure aéroportuaire,
- la sous estimation des risques d'atterrissage par conditions orageuses,
- la multiplication des modifications non abouties au projet d'action initial a altéré la « conscience de la situation » et dégradé le processus de décision dans toute la phase d'approche.

l'absence de balisage axial.

## **Communiqués de Presse**

### **Atterrissage à côté de la piste, procédure d'atterrissage interrompu, toucher du fuselage arrière**

#### **Communiqué de presse diffusé le 23 janvier 2007**

Le 19 février 2006, un Airbus A 340 qui effectuait le vol AF 946 Paris-Douala a fait son approche sous une forte averse de pluie. L'avion a atterri sur la droite de la piste et a roulé dans l'herbe pendant cinq cents mètres avant de redécoller. Il s'est posé trente minutes plus tard sans encombre. La partie inférieure du fuselage arrière a subi de légers dommages au cours de l'atterrissage interrompu.

Le gouvernement camerounais a ouvert une enquête pour déterminer les causes de l'incident et a institué à cet effet une commission présidée par le Ministre des Transports. Le BEA ainsi qu'Air France et Airbus participent à l'enquête.

Les enregistreurs de vol ont été exploités au BEA en mars 2006.

La commission a organisé plusieurs réunions de travail, au Cameroun et en France dont la dernière s'est tenue en janvier 2007 à Yaoundé.

Conformément à la règle internationale, le Cameroun est responsable de la publication du rapport d'enquête.



Atterrissage à côté de la piste, procédure d'atterrissage interrompu, toucher du fuselage arrière

#### INFORMATIONS SUR L'ENQUETE

<b>Date locale</b>	le 19 février 2006
<b>Organisation en charge</b>	Cameroun - AIB
<b>Portée de l'enquête</b>	Enquête Annexe 13
<b>Etat d'occurrence</b>	Cameroun
<b>Lieu de l'occurrence</b>	AD Douala
<b>Niveau des blessures</b>	Aucun
<b>Niveau des dommages</b>	Léger
<b>Classe d'occurrence</b>	Incident grave
<b>Catégorie d'occurrence</b>	

#### INFORMATIONS SUR LE VOL

<b>INFORMATIONS SUR LE VOL</b>	Aéronef à voilure fixe - Avion
<b>Opérateur</b>	France - Air France
<b>Constructeur / modèle</b>	AIRBUS - A340
<b>Immatriculation</b>	F-GLZO
<b>Etat d'immatriculation</b>	France

<b>Dernier point de départ</b>	France - LFPG (CDG): Paris Charles-De-Gaulle
<b>Destination prévue</b>	Cameroun - FKKD (DLA): Douala
<b>Phase de vol</b>	Atterrissage
<b>Numéro de série</b>	0246
<b>Type Opérateur AG</b>	
<b>Type d'exploitation</b>	Transport aérien commercial - Passagers

Le BEA est l'autorité française d'enquêtes de sécurité de l'aviation civile. Ses enquêtes ont pour unique objectif l'amélioration de la sécurité aérienne et ne visent nullement la détermination des fautes ou responsabilités.